



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
11 février 2009
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 décembre 2008 à 10 heures

Présidente : M^{me} Ogwu..... (Nigéria)

puis : M. Hoppe (Vice-Président) (Allemagne)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire (*suite*)

Point 50 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (*suite*)

Point 51 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*) :

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)
- b) Migrations internationales et développement (*suite*)
- d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (*suite*)
- e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Point 53 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)

Point 54 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

Point 110 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 119 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Achèvement de la partie principale des travaux de la Commission

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 49 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (suite)
(A/C.2/63/L.27 et L. 62)

Projet de résolution sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

1. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.62, qui est soumis par M. Metelitsa (Biélorus), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.27. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

2. **M. Matwang'a** (Kenya), prenant la parole en sa qualité de facilitateur des consultations officielles, dit que le membre de phrase « en tenant compte des liens existant entre elles et des questions intersectorielles » devrait être inséré entre virgules après le mot « Afrique » à la sixième ligne du vingt-et-unième alinéa du préambule du projet de résolution A/C.2/63/L.62. Ce membre de phrase a été omis par inadvertance de la version finale éditée du projet de résolution. Il espère que le projet de résolution fournira une base pour l'examen futur des problèmes de développement durable et pour l'application des décisions connexes.

3. **M^{me} Pessôa** (Brésil) exprime la reconnaissance de sa délégation à tous ceux qui ont participé de manière constructive à la rédaction et à la négociation du projet de résolution, notamment le facilitateur et le coordinateur du Groupe des 77 et Chine. Le projet de résolution renferme une proposition importante — formulée initialement, en septembre 2007, par le Président du Brésil au cours du débat général de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale — convoquer un sommet mondial sur le développement durable en 2012, si possible à Rio de Janeiro.

4. La proposition tendant à convoquer cette réunion de haut niveau a été débattue à fond à l'Organisation des Nations Unies et auprès d'autres instances au cours des trois derniers mois, menant à l'inclusion d'un texte

détaillé dans le projet de résolution actuel. Quelques États Membres ont toutefois indiqué, au cours des consultations officielles, qu'ils avaient besoin de plus de temps pour examiner cette proposition. En conséquence, l'Assemblée générale prie, dans le projet de résolution, le Secrétaire général d'obtenir les opinions des États Membres quant à la possibilité d'organiser une réunion de haut niveau sur le développement durable et décide d'examiner plus avant la question à sa soixante-quatrième session.

5. Le Brésil souhaite donc saisir cette occasion pour réitérer sa proposition tendant à accueillir une réunion de haut niveau sur le développement durable (sommet Rio+20), qui sera une occasion importante non seulement de réexaminer la mise en œuvre d'Action 21, mais aussi d'examiner les écarts qui subsistent entre les objectifs et la mise en œuvre d'Action 21, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

6. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.62, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

7. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.27 est retiré.*

8. **M. Adler** (Canada), prenant la parole pour expliquer sa position, dit que le Canada a travaillé de manière constructive avec les autres délégations pour parvenir à un compromis qui lui a permis de soutenir le projet de résolution. Au cours des consultations officielles, sa délégation a exprimé des préoccupations au sujet de l'inclusion d'un texte relatif à une éventuelle réunion de haut niveau sur le développement durable parce qu'elle estimait que les États Membres avaient besoin de plus de temps pour examiner cette importante question avec tout le soin qu'elle mérite.

9. Le Canada est fermement attaché au succès du programme de travail pluriannuel convenu de la Commission du développement durable, qui prévoit un examen de la mise en œuvre pendant le cycle 2016-2017. Il ne faut donc pas qu'une éventuelle réunion de haut niveau compromette l'utile programme de travail de la Commission.

10. Le projet de résolution reconnaît, à juste titre, que de plus amples consultations seront nécessaires, eu égard aux vues divergentes exprimées par les États Membres à propos de l'éventuelle convocation d'une réunion de haut niveau, qui exigera un fort niveau

d'engagement partagé pour être fructueuse. De plus, toute décision concernant la tenue d'une réunion de cette nature devra nécessairement faire l'objet d'un consensus intergouvernemental, lequel est à la base des travaux de la Commission. À cet égard, sa délégation attend avec intérêt de pouvoir travailler de façon active et constructive avec d'autres pendant la soixante-quatrième séance de l'Assemblée générale.

11. **M. McMahan** (États-Unis d'Amérique) indique que sa délégation a accepté de se joindre au consensus sur le projet de résolution parce qu'il aborde beaucoup de problèmes importants se rapportant au développement durable. Cependant, au cours des consultations officieuses, les États-Unis ont exprimé des préoccupations au sujet de la référence, dans le projet de résolution, à une éventuelle réunion de haut niveau sur le développement durable, car ils estiment que les États Membres ont besoin de plus de temps pour considérer cette importante question.

12. Les consultations montrent clairement qu'il n'y a toujours pas d'accord sur la nécessité de convoquer une autre réunion de haut niveau sur le développement durable, qui pourrait détourner l'attention des efforts que la communauté internationale déploie pour honorer ses engagements en matière de développement durable et mettre en œuvre l'action 21. Une réunion de cette nature interromprait certainement le programme de travail de la Commission du développement durable lié à l'action 21, ce qui serait extrêmement décevant. Il n'est pas non plus certain que l'organisation de cette réunion constituerait, dans le climat actuel, une utilisation avisée de ressources financières et humaines limitées. Cependant, sa délégation attend avec intérêt d'avoir de plus amples discussions sur ce sujet au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et, par-dessus tout, recommande que l'on poursuive les progrès en vue du respect des engagements actuels et que l'on affecte les ressources à des actions qui produisent directement des résultats.

13. **Mme Thorpe** (Australie) dit que sa délégation souhaite elle-même s'associer à la déclaration faite par le Canada car elle partage les préoccupations exprimées au sujet de la convocation d'une autre réunion de haut niveau sur le développement durable et la prolifération d'autres réunions de cette nature qu'il serait difficile d'organiser dans un calendrier et un programme de travail déjà très chargés. Sa délégation attend cependant avec impatience de pouvoir prendre

part à d'autres réunions utiles pendant le reste de la soixante-troisième session.

f) Convention sur la diversité biologique (suite)
(A/C.2/63/L.17 et L. 61)

Projets de résolution relatifs à la Convention sur la diversité biologique

14. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.61, qui est soumis par M. Metelitsa (Biélorus), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.17. Le projet de résolution n'a pas d'incidences financières sur le budget-programme.

15. **M. Silvestre** (Portugal), s'exprimant en qualité de facilitateur des consultations officieuses, recommande l'adoption du projet de résolution après avoir appelé l'attention sur quelques légères modifications de forme.

16. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.61, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

17. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.17 est retiré.*

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire (suite) (A/C.2/63/L.18 et L. 54)

Projets de résolution relatifs au Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire

18. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.54, qui est soumis par M. Metelitsa (Biélorus), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.18.

19. **Mme de Laurentis** (Secrétaire de la Commission), se référant aux paragraphes 12 et 14 du projet de résolution A/C.2/63/L.54 et à la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, dit que des ressources ont été prévues dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 en vue de mettre en œuvre les termes de la résolution. Si la Commission décide d'adopter le projet de résolution, aucun montant supplémentaire ne sera nécessaire, car les dépenses

nécessaires seraient financées à l'aide des ressources existantes.

20. **M. Rohde** (Allemagne), prenant la parole en sa qualité de facilitateur des consultations officieuses, dit que les deux membres de phrase ci-après ont été supprimés du projet de résolution A/C.2/63/L.54 : « qu'il a adoptée à sa septième session extraordinaire » au paragraphe 7 et « qui est le quatrième d'une série de rapports d'évaluation de l'environnement » au paragraphe 10.

21. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.54, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

22. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.18 est retiré.*

Point 50 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (suite)
(A/C.2/63/L.26 et A/C.2/63/L.64)

Projets de résolution sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

23. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.64, qui est soumis par M. Metelitsa (Biélorus), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.26. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

24. **M. Metelitsa** (Biélorus), Vice-Président, recommande l'adoption du projet de résolution avec quelques légères modifications de forme.

25. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.64, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

26. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.26 est retiré.*

Point 51 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite)
(A/C.2/63/L.29, L. 34 et L. 66)

Projets de résolutions sur le rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

27. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.66, qui est soumis par M. Torrington (Guyana), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/63/L.29. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

28. **Mme Eizema** (Pays-Bas), s'exprimant en qualité de facilitatrice, remercie les délégations de l'esprit constructif qui a permis à la Commission de parvenir à un consensus sur le projet de résolution. Elle dit que les mots « , entre autres choses, » devraient être insérés après le mot « notamment » à la troisième ligne du paragraphe 15 et appelle l'attention sur un certain nombre de modifications secondaires.

29. **M. Hoppe** (Allemagne), Vice-Président, assume la présidence.

30. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.66, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

31. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.29 est retiré.*

Projet de résolution intitulé « Vers un nouvel ordre économique international »

32. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/63/L.34, qui n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

33. **M^{me} Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et Chine, dit que (mutatis mutandis) les mots « et de solidarité » doivent être insérés après le mot « coopération » à la troisième ligne du paragraphe 1 et que le titre du projet de résolution doit être écrit en majuscules et être libellé comme suit « Towards a New International Economic Order » (sans objet en français). Elle appelle aussi l'attention sur un certain nombre d'autres modifications secondaires.

34. **Le Président** informe la Commission qu'il a été demandé de procéder à un vote enregistré.

35. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda) demande à savoir quelle délégation a requis un vote enregistré.

36. **Le Président** répond que c'est la délégation des États-Unis d'Amérique.

37. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), faisant une déclaration générale au nom du Groupe des 77 et Chine, se déclare déçue qu'il ne sera pas possible d'adopter le projet de résolution par consensus et que des partenaires ne se soient pas montrés plus désireux de faire preuve d'un esprit constructif quand les auteurs du projet ont essayé de parvenir à une communauté de vues et à un consensus sur le projet de résolution au cours des consultations officieuses. Elle exhorte toutes les délégations à voter pour le projet de résolution.

38. **M. McMahan** (États-Unis d'Amérique), prenant la parole pour expliquer son vote avant que le projet soit mis aux voix, se déclare déçu que la Commission soit appelée à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/63/L.34, obligeant sa délégation à demander un vote enregistré et à voter contre l'adoption du projet de résolution. Le monde faisant face à une situation financière et économique difficile, un nouveau multilatéralisme vigoureux se fait jour et des efforts constructifs sont en train d'être faits au sein de divers forums internationaux, y compris le Groupe des Vingt ministres des finances et gouverneurs de banque centrale, les réunions annuelles des institutions financières internationales et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, pour tenter de stabiliser l'économie. Son pays participe activement à tous ces efforts et estime également que l'Organisation des Nations Unies a un rôle approprié et constructif à jouer pour faire face à la situation économique actuelle.

39. Prenant acte du résultat de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha, où les représentants ont décidé de renforcer la coordination du système des Nations Unies et toutes les autres institutions financières, de commerce et de développement pour soutenir la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable au niveau mondial, de même que de tenir une conférence de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, il exprime le regret qu'au lieu de soutenir ces efforts multilatéraux novateurs et constructifs, le projet de résolution ramène l'Organisation à une approche discréditée de presque 35 ans plus tôt. Les sentiments exprimés par les États-Unis en 1974, quand ils ont voté contre le projet de

résolution relatif à l'établissement d'un nouvel ordre économique international, ne sont pas moins valides aujourd'hui. Tandis que son pays soutient le programme de l'ONU en matière de développement, le projet de résolution dont la Commission est saisie détournerait les rares ressources du Secrétariat vers une question et une structure qui ne pourra servir aucun but utile.

40. **M. Vasiliev** (Fédération de Russie) dit que sa délégation votera pour le projet de résolution et regrette le fait que les délégations aient été incapables de parvenir à un compromis pendant les consultations. Selon lui, l'objectif principal du projet de résolution est de tenir une discussion pour évaluer la situation économique internationale et son impact sur le processus de développement. Cette discussion serait utile et même essentielle.

41. Beaucoup des principes contenus dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international de 1974 restent pertinents aujourd'hui. La crise actuelle souligne le besoin urgent d'adopter des mesures décisives pour améliorer le système financier international, qui devrait être plus ouvert, juste, efficace et légitime. Il faudrait cependant que les documents de la première moitié des années 70 soient aussi réexaminés pour prendre en compte les réalités des temps modernes et le progrès fait dans la coopération mondiale en matière de développement. Il en est de même des théories relatives à la nécessité d'un « nouvel ordre » dans les relations économiques internationales.

42. **M. González Segura** (Mexique) dit que le projet de résolution commémorant le trente-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et son Programme d'action fait partie intégrante de l'histoire de l'Organisation, lui rappelant combien il est important de progresser vers un ordre économique plus inclusif et plus équitable pour tous les pays et tous les individus, fondé sur les principes généraux de l'équité, de l'égalité souveraine, de l'interdépendance, de la communauté d'intérêt et de la coopération entre tous les États, auxquels le Mexique souscrit sans réserve. Cela est plus pertinent que jamais à la lumière de la crise économique et financière internationale actuelle et des conséquences potentiellement graves — pour tous les pays, notamment les pays en développement les plus vulnérables — de l'instabilité des prix qui affecte

l'énergie, les denrées alimentaires et les autres produits de base. Notant que le projet de résolution contribue aussi au travail de l'Assemblée générale sans avoir aucune incidence sur le budget-programme, il dit que sa délégation votera pour le projet et engage tous les autres membres de la Commission à faire de même.

43. **M^{me} McGregor** (Canada) souligne que l'Organisation des Nations Unies doit redoubler d'efforts pour faire face à l'impact que la crise financière et économique actuelle a sur le développement. S'il est vrai que le travail de la Commission doit être prospectif et soutenir ces efforts, le projet de résolution à l'examen n'est pas constructif et ne fait rien pour soutenir les efforts multilatéraux visant à affronter les causes et l'impact de la crise; son inclusion dans l'ordre du jour est donc décevante.

44. Le Canada se félicite du résultat de la Conférence d'examen de Doha, y compris l'adoption de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, qui demande à l'Organisation des Nations Unies de tenir une conférence sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement. L'Assemblée générale s'appêtant à exécuter ce mandat au début de 2009, le projet de résolution dont la Commission est saisie sème la confusion et envoie des messages contradictoires au Secrétariat et à la communauté internationale quant au niveau d'engagement de la Commission et à son soutien aux efforts de l'ONU visant à surmonter la crise.

45. Sa délégation appuie sans réserve le programme de développement, y compris le rôle que l'Organisation doit jouer pour faire face à l'impact de la crise sur le développement. Pour remplir ce rôle, l'Organisation des Nations Unies a besoin de tout le soutien des États Membres travaillant ensemble d'une manière ciblée et efficace. Puisque le projet de résolution entraverait cette coopération, le Canada s'abstiendra lors du vote.

46. **Mme Thorpe** (Australie) dit que sa délégation souscrit pleinement à l'explication donnée par la représentante du Canada et s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution.

47. *Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.2/63/L.34.*

Votent pour :

Afrique du Sud, Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine,

Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

48. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.34 est adopté par 115 voix contre une, avec 49 abstentions.*

49. **M. Crouzat** (France), prenant la parole pour expliquer son vote au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et, en outre, de l'Islande et de l'Ukraine, dit que, dans la situation actuelle, caractérisée par une majeure crise économique et financière, les références aux résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale sont hors de propos. Ayant été adoptées en 1974, ces résolutions sont maintenant dépassées et ne fournissent pas un cadre utile pour affronter les nombreux défis du monde globalisé d'aujourd'hui. L'Union européenne ne peut soutenir des tentatives visant à revenir en arrière en procédant à des discussions destructives et discordantes qui risquent de marginaliser la contribution des l'ONU aux efforts internationaux visant à résoudre des problèmes mondiaux. Le projet de résolution n'apporte pas une contribution importante aux discussions actuelles sur les réponses appropriées à la crise.

50. Au lendemain de la récente Conférence d'examen de Doha, l'Union européenne a réitéré sa détermination d'éliminer de pauvreté, de parvenir à une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable en vue d'établir un système économique inclusif et équitable.

51. **M. Aguirre** (Chili) dit que, bien que sa délégation ait voté pour le projet de résolution en vue de préserver le consensus au sein du Groupe de 77 et Chine, dont il est membre, et ayant proposé divers amendements qui n'ont pas été acceptés, elle n'est pas totalement satisfaite du texte définitif. Elle est convaincue que les accords relatifs à l'économie et à la crise financière qui ont été adoptés à l'unanimité à la Conférence d'examen de Doha seront pris en compte dans le cadre de la réponse mondiale de l'Assemblée à cette crise.

52. **M. Guillén** (Pérou) déclare que, si sa délégation a voté pour le projet de résolution parce qu'il a été soumis au nom du Groupe des 77 et Chine, dont son pays est membre, elle a des certaines réserves quant à la pertinence des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale. Le monde a changé depuis 1974 et l'ordre économique international est maintenant caractérisé par un certain nombre de facteurs, y compris les courants d'investissement, les développements technologiques et la migration, qui ont

permis à beaucoup de pays d'accéder aux avantages du développement. Les solutions doivent être trouvées dans le système financier — dont la crise actuelle émane — plutôt qu'en suivant des voies restrictives qui auraient un impact négatif sur les facteurs du développement.

53. **M. Rengifo** (Colombie) dit que, s'il est vrai que le progrès vers un ordre économique international promouvant des valeurs telles que l'équité et la coopération doit être vu comme un objectif constant, les efforts déployés à cette fin doivent tenir compte des changements qui sont intervenus dans l'environnement mondial. Sa délégation estime donc que les références qui sont faites dans le projet de résolution à la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et à son Programme d'action ont seulement trait aux principes généraux contenus dans ces documents. Le programme macroéconomique et de développement de l'Organisation des Nations Unies doit évoluer constamment pour répondre aux défis actuels et à leur impact futur.

54. Toutes les mesures prises en vue de l'instauration d'un ordre économique plus juste et plus favorable au développement doivent être fondées sur le consensus et la coopération, de même qu'elles doivent être guidées par les engagements internationaux existants. Sa délégation se félicite donc de l'importance donnée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies au programme du Millénaire pour le développement et au processus de financement du développement de Monterrey réaffirmé à la Conférence d'examen de Doha.

55. **M^{me} Navarro** (Cuba), faisant une déclaration générale, dit que les principes fondamentaux contenus dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et beaucoup des engagements formulés dans son Programme d'action, sont plus valides que jamais. Trente-cinq ans après leur adoption, le monde est devenu beaucoup plus chaotique, injuste et inégal. La crise économique et financière actuelle est la conséquence logique des contradictions inévitables du modèle capitaliste néolibéral, qui a, pendant des années, tenté d'imposer l'idée du marché comme autorité unique, idée défendue par certains pays et leurs institutions financières discréditées, qui sont maintenant forcés d'admettre la nécessité urgente d'une réforme radicale.

56. Les aspirations reflétées dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale ne sont pas périmées, et ne sont pas tombées dans l'oubli. Les pays du Sud continuent de travailler dur pour atteindre les objectifs qui ont été approuvés par la vaste majorité des États Membres en 1974 mais n'ont toujours pas été atteints. Le concept d'un nouvel ordre économique international n'est pas discrédité, contrairement à ce que dit le représentant des États-Unis. Ceux qui font cette assertion ne veulent pas reconnaître publiquement que les vrais échecs sont les modèles qu'ils ont essayé d'imposer et les conseils inutiles d'institutions qui sont aujourd'hui, plus que jamais, moralement en faillite.

57. Un nouvel ordre économique international est une nécessité indéniable. Sa délégation espère que l'Organisation des Nations Unies jouera le rôle clé qu'elle est appelée à jouer pour aider à assurer le changement nécessaire.

a) Migrations internationales et développement
(suite) (A/C.2/63/L.31 et A/C.2/63/L.67)

Projets de résolution sur les migrations internationales et le développement

58. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.67, qui est soumis par M. Torrington (Guyana), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.31.

59. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit qu'elle souhaite lire une déclaration orale établie par la Division de la planification du programme et du budget au sujet du projet de résolution A/C.2/63/L.67. La déclaration a aussi été distribuée en séance aux membres de la Commission.

60. En ce qui concerne les paragraphes 16 et 17 du projet de résolution A/C.2/63/L.67, on se souviendra que la déclaration orale distribuée par le Secrétaire général, en réponse aux demandes contenues dans le projet de résolution A/C.2/63/L.31, indique que, sur la base de l'expérience acquise par le Secrétariat à l'occasion du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales tenu en 2006, les préparatifs de l'organisation d'un dialogue de haut niveau comporteraient les activités ci-après: coordonner les contributions des organisations du système des Nations Unies et rédiger les rapports et documents de base nécessaires avant et après la réunion; rester en liaison avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale et

fournir tout l'appui technique nécessaire; rester en liaison avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et aider à la préparation de la documentation de base sur les modalités de fonctionnement du Dialogue de haut niveau; et organisant les réunions et les activités préparatoires, y compris les manifestations parallèles pendant le Dialogue de haut niveau. La mise en œuvre de ces activités sera nécessaire même si le Dialogue a lieu en 2013, en tenant compte de toutes les décisions concernant son orientation et ses modalités que l'Assemblée générale pourrait adopter à sa soixante-septième session. L'appui technique sera aussi fourni à un débat thématique informel d'un jour sur les migrations internationales et le développement qui sera convoqué en 2011.

61. L'application des dispositions des paragraphes 16 et 17 du projet de résolution A/C.2/63/L.67 pourra engendrer des incidences en ce qui concerne les services de conférence mais ces incidences ne pourront être quantifiées tant qu'une décision n'aura pas été prise au sujet des modalités du Dialogue de haut niveau. Le débat thématique informel devrait être financé à l'aide des fonds prévus pour les services de conférence de l'Assemblée et fera l'objet d'une inscription séparée à l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de l'Assemblée. Tout besoin additionnel en matière de services de conférence et le débat thématique informel seront examinés, évalués et leurs incidences financières seront établies une fois que les décisions pertinentes de l'Assemblée générale auront été prises. On ne dispose donc pas encore, à l'heure actuelle, de suffisamment de détails pour déterminer l'ensemble des incidences financières qui résulteront du projet de résolution; le Secrétariat fournira de plus amples informations, selon que de besoin, une fois que ces questions auront été éclaircies.

62. En ce qui concerne l'usage des mots « dans la limite des ressources disponibles » aux paragraphes 16 et 17 du projet de résolution, l'attention de la Commission est appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires et réaffirmé également le rôle du Comité

consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

63. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.67 est adopté.*

64. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.31 est retiré.*

65. **M^{me} Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et Chine, se félicite de l'adoption par consensus du projet de résolution, au terme de négociations longues et souvent difficiles qui ont requis une grande flexibilité et une grande coopération de la part des membres de la Commission. Le Groupe des 77 et Chine aurait cependant préféré, compte tenu de l'importance de ce problème pour tous les États Membres, que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ait lieu en 2011 et espère encore que ces dialogues de haut niveau seront organisés périodiquement par l'Organisation des Nations Unies.

66. **M. Crouzat** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, souligne l'importance du Forum mondial sur la migration et le développement en tant que moyen pour les pays de poursuivre le dialogue sur la migration et le développement et d'élaborer des approches holistiques à cette question. L'Union européenne soutient le Forum mondial depuis sa création, et continuera à le soutenir pour peu qu'il reste informel, volontaire, non contraignant et qu'il continue d'être dirigé par les États et les participants intéressés.

67. Notant que plusieurs États ont exprimé le vœu que la migration et le développement soient discutés à l'Organisation des Nations Unies elle-même, il dit que l'Union européenne considère que c'est le Forum mondial et non l'Organisation qui est le cadre international approprié pour traiter cette question. De plus, un deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ne devrait pas être organisé la même année que le Forum mondial afin d'éviter toute compétition entre les deux. Comme aucune offre n'a encore été faite d'accueillir le Forum mondial en 2013, l'Union européenne a accepté de tenir un deuxième Dialogue de haut niveau cette année. Des discussions sur le problème de la migration et du développement pourraient aussi se justifier en amont de la Conférence internationale sur la population et le développement +20, qui doit se tenir en 2014.

68. Bien qu'elle ait des réserves sérieuses, l'Union européenne s'est jointe au consensus sur la disposition du projet de résolution relative à la tenue, à la soixante-

cinquième session de l'Assemblée générale, d'un débat thématique informel d'un jour sur les migrations internationales et le développement. Cependant, ce débat ne devrait pas être structuré de la même façon qu'un dialogue de haut niveau; ni faire de l'ombre au Forum mondial prévu pour 2011. Le débat devrait être une rencontre informelle d'experts qui ne doit pas faire l'objet de conclusions contraignantes mais plutôt encourager des échanges ouverts et fructueux sur le problème de la migration et du développement.

69. **M. González Segura** (Mexique), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, accueille avec satisfaction l'adoption, par consensus, du projet de résolution bien qu'il ne donne pas une définition entièrement satisfaisante du mécanisme le plus approprié pour donner suite au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu en 2006. Comme le Groupe de Rio l'a indiqué, ce mécanisme doit être périodique et organique et adopter une approche à la migration intégrée et axée sur l'être humain.

d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (suite)
(A/C.2/63/L.32 et L. 60)

Projets de résolution sur l'action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

70. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.60, qui est soumis par M. Torrington (Guyana), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.32.

71. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission), parlant des incidences du projet de résolution sur le budget-programme et se référant à son paragraphe 19, rappelle que, par la résolution 62/237 du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits du budget ordinaire d'un montant total de 36.819.000 dollars E.-U. au titre du chapitre 16 (« Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale ») du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Les besoins en

ressources pour l'exercice biennal 2010-2011 seront examinés conformément aux procédures budgétaires établies.

72. L'attention de la Commission est appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires et réaffirmé également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

73. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.60 est adopté.*

74. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.32 est retiré.*

e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (suite) (A/63/256)

75. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale (A/63/256).

76. *Il en est ainsi décidé.*

Point 52 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite) (A/C.2/63/L.39, L. 57 et L. 65)

Projet de résolution sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/C.2/63/L.57)

Projet de résolution sur la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.2/63/L.39)

77. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.57, qui est soumis par M. Al-Aud (Yémen), Rapporteur de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.39.

78. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission), parlant des incidences financières du projet de résolution et se référant à ses paragraphes 4 et 5, rappelle que, conformément au principe selon lequel les organes de l'ONU sont tenus de se réunir à leurs

sièges respectifs, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et les réunions de son comité préparatoire devraient se tenir à New York. Il est donc entendu qu'en application du paragraphe 5 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, toutes dépenses supplémentaires qui résulteraient de l'organisation des réunions en un lieu autre que New York seraient à la charge du pays hôte.

79. Se référant au paragraphe 8, elle dit que, s'il est vrai que la décision d'organiser la Conférence et les réunions du comité préparatoire intergouvernemental entraînera des dépenses additionnelles relatives aux services de conférence, aux services d'appui et aux services d'information, le Secrétariat ne pourra pas les chiffrer tant que les dates et le lieu de la Conférence et la durée et les dates des réunions du comité préparatoire ne seront pas connus.

80. Étant donné que les réunions préparatoires régionales se dérouleront dans le cadre des sessions annuelles ordinaires de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les services fonctionnels de ces réunions seront fournis dans la limite des moyens dont disposent les deux commissions régionales.

81. Un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme (A/C.2/63/L.65) a été initialement soumis avec une indication des ressources qui seront nécessaires au début immédiat, en 2009, des activités préparatoires de la Conférence. Cependant, compte tenu de plus amples consultations et du fait que les modalités spécifiques de la Conférence ne seront décidées que pendant le reste de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le Secrétariat est maintenant prêt à exécuter toutes les activités préparatoires qui pourraient être nécessaires en 2009 à l'aide des ressources actuelles. Des efforts seront aussi faits pour mobiliser des fonds de partenaires du système des Nations Unies actifs dans le domaine en question.

82. Les ressources nécessaires pour les activités qui seront menées en 2010 et 2011 pour mettre en œuvre les dispositions du projet de résolution seront examinées dans le cadre du budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2010-2011.

83. En ce qui concerne les dispositions du paragraphe 7 du projet de résolution, l'attention de la Commission est appelée sur les dispositions de la

section VI de la résolution 45/248 B, par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions à laquelle incombait le soin des questions administratives et budgétaires, et a réaffirmé également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

84. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, cela n'entraînera aucune incidence financière sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

85. **M. Al Aud** (Yémen), Rapporteur de la Commission, propose des modifications secondaires aux textes anglais et arabe du projet de résolution.

86. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.57, tel qu'il a été oralement révisé, est adopté*

87. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.39 est retiré.*

88. **M^{me} Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et Chine, se félicite de l'adoption du projet de résolution par consensus, notamment de la décision de tenir la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011. L'Organisation des Nations Unies doit contribuer au succès de la Conférence et assurer ainsi que les pays les moins avancés pourront atteindre leurs objectifs de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et, en particulier, l'Unité pour les pays les moins avancés doivent être suffisamment renforcés en ressources humaines et en appui logistique pour exécuter le mandat qui est décrit au paragraphe 10 du projet de résolution. Le Groupe des 77 et Chine attend avec intérêt de pouvoir travailler avec les autres délégations pour finaliser les aspects organisationnels de la Conférence.

89. **M^{me} McGregor** (Canada), s'exprimant au nom du groupe CANZ (Canada, Australie et Nouvelle Zélande), dit qu'elle attend avec impatience de pouvoir débattre des modalités de la Conférence et de son processus préparatoire, en particulier l'examen des progrès réalisés et des défis rencontrés dans l'exécution du Programme d'action de Bruxelles, et d'ouvrir la voie vers l'avenir.

90. **M. Crouzat** (France), parlant au nom de l'Union européenne, accueille avec satisfaction l'adoption du projet de résolution par consensus, notamment la décision de tenir la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011; l'Union européenne n'épargnera aucun effort pour garantir le succès de la Conférence afin de promouvoir la situation des pays les moins avancés. L'Union européenne reste attachée à atteindre collectivement l'objectif de fournir à ces pays entre 0,15 % à 0,20 % de son PNB en tant qu'aide publique au développement (APD) tout en respectant pleinement les engagements différenciés tels qu'ils sont définis dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

91. Il considère que, sur la base de son paragraphe 7, le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Sa délégation portera donc à l'attention de ses représentants à la Cinquième Commission le problème des crédits nécessaires pour le processus préparatoire de la Conférence en 2009.

92. **M. Osuga** (Japon) dit que sa délégation se félicite de l'adoption par consensus, du projet de résolution et attend avec intérêt de pouvoir négocier les modalités de la Conférence pour garantir son succès.

93. **M. Alim** (Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, exprime son appui à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et Chine. Le Groupe de pays les moins avancés se réjouit de la perspective de participer aux discussions sur les aspects organisationnels de la Conférence et du comité préparatoire. Ces discussions revêtent la plus haute importance pour l'adoption d'un cadre complet de partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement au cours de la décennie 2011-2020. À cet égard, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et, en particulier, l'Unité pour les pays les moins avancés doivent recevoir un appui suffisant pour s'acquitter de leur mandat.

- b) **Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit** (*suite*)
(A/C.2/63/L.40 et L. 59)

Projets de résolution sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

94. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.59, qui est soumis par M. Al-Aud (Yémen), Rapporteur de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.40. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

95. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.59 est adopté.*

96. **M^{me} Abdygaliyeva** (Kazakhstan) dit que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont été particulièrement touchés par les réductions de l'investissement étranger direct et de l'APD, qui ont résulté de la crise alimentaire, financière et énergétique. Le Kazakhstan a accueilli la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit et présente périodiquement des résolutions sur ce thème. Ces résolutions ont contribué à l'intégration du Programme d'action d'Almaty aux programmes de développement pertinents. Les pays donateurs doivent coopérer plus étroitement avec les pays en développement sans littoral en adoptant de nouvelles mesures et modalités d'assistance, et rectifier les déséquilibres commerciaux. Sa délégation se réjouit de l'adoption du projet de résolution par consensus.

97. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.40 est retiré.*

Point 53 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement
(*suite*)

- a) **Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)** (*suite*) (A/C.2/63/L.11, L. 25, L. 56 et L. 58)

Projets de résolution sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

98. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.58, qui est soumis par M. Al-Aud (Yémen), Rapporteur de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/62/L.25. Le projet de résolution n'a pas d'incidences financières sur le budget-programme.

99. **M. Naeemi** (Afghanistan), s'exprimant en sa qualité de facilitateur des consultations officieuses, dit que le projet de résolution marquera une étape essentielle sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement les plus critiques, améliorant la vie de millions d'individus. Il recommande son adoption avec quelques légères modifications de forme.

100. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.58 est adopté avec de légères modifications de forme.*

101. **M. Russell** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est heureuse de se joindre au consensus. L'élimination de la pauvreté est une priorité de haut rang pour son gouvernement, qui a fourni plus d'aide à l'étranger au cours des huit dernières années qu'à aucun moment au cours du dernier demi-siècle. La bonne gouvernance, les programmes orientés vers des buts précis et la responsabilité sont essentiels à la réalisation de cet objectif. Au début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, il est également vital de mettre l'accent sur une coopération étroite au sein du système des Nations Unies.

102. *Le projet de résolution L/C.2/63/L.25 est retiré.*

Projets de résolution sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté

103. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.56, qui est soumis par M. Al-Aud (Yémen), Rapporteur de la Commission, sur la base de

consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.11.

104. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.56 est adopté.*

105. **M^{me} Kalajian** (États-Unis d'Amérique) dit que pendant plus de 25 ans, son pays a été très actif dans le domaine de l'organisation de programmes de microfinance, en particulier par le biais de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Ces efforts ont permis à six millions de personnes à faible revenu de pays en développement d'accéder au crédit, à l'épargne et autres produits et services de la microfinance. La résolution A/C.2/63/L.56 est un excellent exemple de ce qu'il est possible de faire dans un esprit de partenariat. Les États-Unis continueront à soutenir les programmes de microfinance, et attendent avec impatience le prochain examen par l'Assemblée en séance plénière des résultats et du suivi de l'Année internationale du microcrédit.

106. **M. Crouzat** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que des secteurs financiers inclusifs, la microfinance et le microcrédit sont des outils très importants pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union européenne appuie sans réserve la création en 2006 du Groupe de conseillers des Nations Unies pour l'ouverture du secteur financier. En juin 2008 le Groupe a formulé des recommandations visant à aider les gouvernements, les régulateurs, le secteur privé, et les partenaires de développement à établir des secteurs financiers inclusifs. La Déclaration politique adoptée à l'issue de la Réunion de haut niveau sur les besoins en développement de l'Afrique a souligné l'importance de renforcer les secteurs financiers nationaux comme source de capital, par l'élargissement de l'accès aux services financiers.

107. L'Union européenne aurait préféré que cette résolution se concentre davantage sur les secteurs inclusifs, sur la base des travaux entrepris par le Groupe des conseillers. Les secteurs financiers inclusifs devraient offrir un niveau adéquat de services et de produits financiers à tous les segments de la population, y compris les personnes vivant dans la pauvreté, et devraient être soutenus par une politique efficace et des cadres juridiques et réglementaires. L'Union européenne attend avec intérêt de nouvelles discussions sur ces questions.

108. **M^{me} Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et Chine, accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution par consensus. La microfinance a été développée dans le Sud, et s'est avérée extrêmement efficace pour l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des femmes. La demande de microcrédit et de services similaires dans le monde reste forte. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pourraient faire beaucoup pour donner accès au microcrédit à plus d'un milliard d'individus qui n'ont pas accès aux institutions financières traditionnelles. Ces services ne devraient pas être assumés par les secteurs financiers inclusifs, et devraient être discuté séparément. Elle attend avec impatience de pouvoir le faire à l'Assemblée en séance plénière.

109. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.11 est retiré.*

Point 54 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles de développement (suite) (A/C.2/63/L.4, L. 43, L. 48 et L. 63)

Projets de résolution sur les activités opérationnelles de développement

110. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.48, qui est soumis par M. Torrington (Guyana), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/63/L.4. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

111. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.48 est adopté.*

112. *Le projet de résolution A/C.2/62/L.4 est retiré.*

Projets de résolution sur la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

113. **Le Président** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.63, qui est soumis par M. Torrington (Guyana), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.43. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

114. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.63 est adopté.*

115. *Le projet de résolution A/C.2/63/L.43 est retiré.*

116. **M^{me} Ogwu** (Nigéria), la Présidente, reprend la présidence.

Point 110 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (suite)
(A/C.2/63/L.68)

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

117. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/C.2/63/L.68).

118. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit qu'à la lumière de l'adoption de résolution A/C.2/63/L.67, l'alinéa 7 b) du projet de programme de travail devrait être supprimé.

119. *Le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale est adopté tel qu'il a été oralement corrigé.*

Point 119 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite)

120. **La Présidente** informe la Commission que le Secrétariat a fait savoir que ce point de l'ordre du jour ne contient aucun thème exigeant une attention ou des mesures de sa part. La Présidente suppose que la Commission décide qu'aucune mesure n'est nécessaire, au titre de ce point de l'ordre du jour.

121. *Il en est ainsi décidé.*

Achèvement de la partie principale des travaux de la Commission

122. **La Présidente**, dans ses observations finales, remercie toutes les délégations, en particulier les membres du Bureau et les facilitateurs des projets de résolutions, pour leurs efforts et leur esprit inlassable de coopération. Malgré plusieurs obstacles, la Commission a abordé avec succès et de manière productive une vaste gamme de problèmes. Les discussions de table ronde ont été stimulantes et bénéfiques; la Commission devrait continuer à inviter des experts et les parties prenantes intéressées pour permettre un échange d'idées. La Commission a fait face à un volume de travail sans précédent, et a aussi assumé la responsabilité de négocier la Conférence d'examen de Doha. Sur les 39 propositions requérant des négociations officieuses, 37 ont été achevées avant le 26 novembre. Bien que la Commission ait dû

demander une prolongation, l'atmosphère est restée constructive.

123. Elle exprime sa gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et à son équipe, en particulier au Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, à la Division de la planification des programmes et du budget, à l'équipe de la Deuxième Commission et aux nombreux fonctionnaires de l'Organisation qui ont facilité le travail de la Commission.

124. Le changement climatique et la crise alimentaire, énergétique et financière menacent le gagne-pain de millions de gens dans le monde. La Commission a contribué avec succès à affronter ces problèmes. Elle espère que la norme qu'elle a établie servira de modèle pour la prochaine session.

125. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales), parlant aussi au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Département des affaires économiques et sociales, remercie la Commission pour son travail efficace. Comme les années précédentes, la Commission a servi de catalyseur pour adresser les problèmes urgents du jour. La Conférence de Monterrey et la Conférence de Poznan sur le changement climatique, se sont toutes deux inspirées du travail de la Commission. Ce travail a renforcé le rôle de l'Organisation des Nations Unies et l'idée de multilatéralisme, et, de plus, a donné au Secrétariat un mandat pour poursuivre son action. La Commission a été fidèle à sa tradition de consensus et de volonté collective. Pour finir, elle félicite la Présidente de sa direction distinguée.

126. Après les félicitations d'usage auxquelles ont participé **M^{me} Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), au nom du Groupe des 77 et Chine, et **M. Torrington** (Guyana), **la Présidente** déclare que la Commission a achevé la partie principale de ses travaux pour la soixante-troisième session.

La séance est levée à 13h 5.